ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 107004

Texte de la question

M. François Liberti * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des moyens financiers mis à la disposition des instituts universitaires de technologie. Depuis 2002 les moyens des instituts se désagrègent à un rythme constant à tel point que la qualité des formations est aujourd'hui compromise. On constate une asphyxie lente mais régulière par une baisse des moyens malgré la mise en place de l'ensemble des nouvelles licences professionnelles, diplôme favorisant l'insertion immédiate de nombreux étudiants. Pourtant en 2003, le ministère de l'enseignement s'était engagé sur un taux d'encadrement minimum de 0,89 %. Pour revenir à cet engagement un calcul simple montre que 7,7 millions d'euros auraient dû être injectés en 2006. En urgence, il lui demande de stopper la dégradation du taux minimum de couverture DGF en assurant le relèvement à 0,89 % de la dotation des IUT qui sont sous ce seuil comme il s'y était engagé il y a trois ans.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, un effort tout particulier a été réalisé pour augmenter les moyens de fonctionnement des instituts universitaires de technologie (IUT). Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de 6,8 MEUR, soit une augmentation de plus de 5 %. Par ailleurs, chaque année les dotations des IUT sont revalorisées en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus de 1 MEUR a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006 au bénéfice de certains établissements. Ces moyens budgétaires supplémentaires se sont aussi accompagnés de créations d'emplois. Ainsi, dans le cadre de la répartition des moyens 2006, cent cinquante-sept emplois supplémentaires ont été implantés en IUT : cent vingt et un au titre des structures existantes (soixante-dix enseignants-chercheurs et cinquante et un IATOS) et trente-six au titre de l'ouverture de dix nouveaux départements (vingt et un enseignants-chercheurs et quinze IATOS). Au total, les IUT ont reçu 138,48 MEUR et disposent de 10 119 emplois d'enseignants et 4 406 emplois d'IATOS.

Données clés

Auteur : M. François Liberti
Circonscription : Hérault (7e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107004
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10749
Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 305